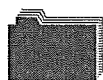


Dix données clés sur le surendettement des ménages



181 123

situations de surendettement soumises aux secrétariats des commissions de surendettement, soit 343 situations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. Dans leurs démarches, près de la moitié des ménages sont accompagnés par un travailleur social

73 807

procédures de rétablissement personnel (PRP), avec ou sans liquidation judiciaire, représentant 44 % des situations recevables, pour un encours de dettes de 1,8 milliard d'euros



Dans deux cas sur trois

le débiteur n'a pas de conjoint ou en est séparé (64 % en 2012)

27 % des personnes surendettées sont au chômage

Un ménage surendetté sur deux

n'a aucune capacité de remboursement. Plus de 82 % des ménages surendettés ont un patrimoine brut inférieur à 2 000 euros



7,2 milliards d'euros d'endettement global pour les 166 760 ménages dont les situations ont été déclarées recevables par les commissions de surendettement. Après traitement par les commissions, puis homologation éventuelle par la Justice, 23 % de la dette globale a été effacée

27 862

euros d'endettement moyen, hors immobilier, par ménage surendetté. L'endettement médian, hors immobilier, s'établit pour sa part à 16 593 euros. Concernant les crédits à la consommation, l'endettement moyen se monte à 20 459 euros. La part des crédits à la consommation dans la dette globale des ménages surendettés a diminué de 16 points depuis 2012, passant de 53,8 % à 37,4 % du total

Plus d'une situation de surendettement sur cinq

ne comporte aucune dette à la consommation, contre une sur dix en 2012. En moyenne, chaque situation comportant des dettes à la consommation en contient 4, contre 4,6 en 2012

108 094

euros de dettes immobilières, en moyenne, celles-ci étant présentes dans 14,4 % des situations de surendettement

12 %

d'arriérés de charges courantes dans l'endettement total, ces arriérés figurant dans 82 % des situations de surendettement